

TRAIL DE L'ARGENT DOUBLE 01/04/2018

REGLEMENT DE LA COURSE 2018

TYPE DE COURSE : Allure libre du « jogger » à l'athlète confirmé

PARCOURS :

- 13km : Parcours nature empruntant des chemins, monotraces et pistes.
- 25km : Parcours nature empruntant des chemins, monotraces et pistes

DOSSARD :

Les dossards sont retirés le matin de la course à partir de 7h.
Chaque concurrent doit porter un dossard de manière apparente sur la poitrine.
En cas d'abandon, le dossard est remis à un des membres de l'organisation.

SERVICE MEDICAL :

Le service médical est assuré par les pompiers et un médecin

CATEGORIES AUTORISEES :

- Sur le 13km : Cadets à M5, masculin et féminin
- Sur le 25km : Juniors à M5, masculin et féminin

DEPART :

Le départ et l'arrivée se font devant le foyer municipal.

Horaires départ

- Trail de l'Argent Double : 25km : 8h00
- Trail de la carrière du Roy : 13km : 9h00
- Marche des Marbriers : 9h15 la marche emprunte le parcours du 13km

INSCRIPTION :

- Les inscriptions en ligne et par courrier ne seront plus prises après le mercredi 28/03/2018. Après cette date, seule l'inscription sur place le jour de la course sera possible.
- Aucune modification d'inscription ne sera possible après le 28/03/2018
- Prix du 13km repas après course inclus : 15€ jusqu'au 28/03/2017, 18€ après
- Prix du 25km repas après course inclus : 24€ jusqu'au 28/03/2017, 27€ après
- Prix Marche des Marbriers : 5€
- En cas d'annulation de la participation avant le 28/03/2018, un remboursement pourra être effectué sur demande et présentation d'un justificatif médical. Une retenue de 20% sera opérée par l'organisateur pour financer les frais engagés.

RAVITAILLEMENT :

- 2 ravitaillements et 1 point d'eau sur le parcours du 25KM
- 1 ravitaillements et 1 point d'eau le parcours du 13KM

Le ravitaillement en dehors de ces zones est interdit.

DOUCHES :

Des douches sont à la disposition des coureurs au camping municipal.

TRAIL DE L'ARGENT DOUBLE 01/04/2018

FLECHAGE : Marquage et du balisage tout au long du parcours. Des signaleurs seront postés aux endroits stratégiques.

ACCOMPAGNATEURS : Sur les deux parcours, les suiveurs ainsi que l'assistance à pied ou en VTT sont interdits. Aucune aide extérieure ne devra être apportée aux concurrents.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : Les participants s'engagent à respecter l'environnement sur tous les sites traversés. Il est notamment interdit de jeter des déchets sur le parcours.

RECOMPENSES : Les 3 premiers au scratch masculin et féminin ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie masculin et féminin (hors scratch) seront récompensés.

TIRAGE AU SORT : Les cadeaux tirés au sort seront remis aux seuls concurrents présents

DROIT D'IMAGE :

De par leur participation aux différentes épreuves, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

DIVERS :

- En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition, un remboursement pourra être effectué après déduction des frais engagés pour l'organisation.
- Les organisateurs pourront mettre hors course un concurrent dont l'état physique pourrait présenter des risques pour sa santé.
- Au-delà de 400 participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la dotation remise lors de l'inscription aux 2 courses.

Renseignements présents sur le site officiel www.groles-trotteurs.com